



## CTSS de la DIRAG du 4 mai 2017 au Lamentin (Martinique)

### Déclaration liminaire intersyndicale

**CFDT-Météo, Solidaires-Météo, SNITM/FO**

*Nous, Représentants du Personnel, tenons à vous avertir sur le mécontentement général et critique du personnel de DIRAG/PREVI et la dégradation continue des conditions et de l'environnement de travail.*

*Nous constatons que la direction fait preuve d'amateurisme dans la préparation de cette réorganisation : la documentation est incomplète (aéronautique), les formations insuffisantes, l'effectif insuffisant, et un brigadiste dont on ne sait toujours pas s'il va exister.*

*Tout cela entraîne un état de souffrance prolongé et de stress au travail pour les agents, qui devient insupportable et risque de provoquer des problèmes de santé et des « burn-out », voire même plus grave.*

*Madame la Directrice, afin d'assumer vos responsabilités pour prémunir la santé physique et mentale des agents, quelles actions allez-vous mettre en œuvre avant que le pire ne se produise ?*

Réponse de DIRAG/D : elle a conscience du ressenti des agents avec son encadrement et fait son maximum. Un plan d'actions est en place, ainsi qu'un plan de formation. Cette fusion s'est faite dans un temps resserré et ce n'est pas ce qu'elle souhaitait. Tout sera prêt à la date du 23 mai. (cf. point sur la nouvelle organisation à DIRAG/PREVI).

Concernant les RPS dus aux réorganisations, un audit avait été demandé par les Représentants du Personnel en CHSCTSS. L'audit sera réalisé par une société choisie dans le cadre du marché national. Il portera sur les services de prévision, les administratifs (bientôt réorganisés), et l'encadrement.

### PV des CTSS du 24 novembre 2016 et 19 janvier 2017

Il y a eu du retard de l'administration à cause de plusieurs CTSS et CHSCTSS successifs. Les validations sont reportées au prochain CTSS.

### Suivi des actions

CTSS 15/09/16 : <http://diragene-virt.dirag.meteo.fr/amelio/src/fiche.php?nr=1010>

CTSS 24/11/16 : <http://diragene-virt.dirag.meteo.fr/amelio/src/fiche.php?nr=1013>

*La demande de la CFDT-Météo de maintenir les compétences aéros pour les agents qui ne sont plus sur un poste aéro a été réalisée (CM971).*

CTSS 17/01/17 : <http://diragene-virt.dirag.meteo.fr/amelio/src/fiche.php?nr=1014>

A noter des remontées négatives sur la formation Libre Office (temps trop court).



## **Nouveau Mode Opérateur national sur la continuité de service** **(= notifications en cas de grève)**

Ce qui change par rapport à la situation actuelle en DIRAG :

- on parle désormais d' « assignation » au lieu de « notification »
- Fonctions devant être assurées de manière continue même en cas de grève (et donc sans assignation particulière car permanente) : permanencier métier, DIRAG/PREVI poste CVM.
- Assignés selon la situation : CM97x/Prévi, DIRAG/PREVI Synop, DIRAG/TTI.
- Délai de 48h avant la prise de poste sauf imprévu. Décision prise par permanencier direction DIRAG + permanencier métier (+ éventuellement permanencier DG).
- Il n'y a pas de listes de tâches prévues.

Pour TTI, il faut comprendre que tous les agents sont assignables.

**La CFDT-Météo, ainsi que les autres syndicats, ont réitéré leur demande de septembre 2016 d'exclure les CM97x/PREVI des postes à notifier, en raison notamment de la permanence métier et de l'atteinte au droit de grève.**

La présidente partage l'analyse et souhaite vouloir notifier le moins possible.

Elle propose alors de ne pas systématiser la production du bulletin de suivi de vigilance jaune en cas de grève (non obligation), tout en veillant à ce que la SPB soit bien assurée et irréprochable. Elle veut se rapprocher de la présentation web comme pour la carte de vigilance de métropole (time-line). Pour l'orange, elle estime la situation différente, un BS devant être émis toutes les 6h.

**La question est donc instruite. La décision sera prise sans attendre le prochain CTSS pour application du nouveau MO si cela va dans le sens de la demande des RP.**

## **Nouvelle organisation à DIRAG/PREVI.**

De nouvelles propositions des agents de DIRAG/PREVI ont été recueillies concernant les plannings, étudiées et validées par le GT le 2 mars. L'heure de début des vacances est alignée à 6h30 pour les 3 futurs postes, ce qui facilitera une certaine polyvalence :

- 1 poste permanent Prévi Aéro / Cyclone (PAC), qui comporte dans ses tâches l'émission de la carte de vigilance,
- 1 poste semi-permanent Prévi Régional Synoptique (PRS), dans lequel sont incorporées les futures tâches SWFDP,
- 1 poste permanent Prévi Conseil (PC), qui comporte aussi des tâches de prévision synoptique pour la vacation de nuit.

La fusion administrative est effective au 4 avril avec les DO validés du dernier CTSS.

La fusion des postes de travail est reportée au 23 mai, en raison de la formation des agents à la polyvalence.



Les prévis sont rattachés à DIRAG/PREVI, les chefs ont leurs nouvelles fonctions. Les plannings de tâches entreront en vigueur au 23 mai.

Un état des lieux a été présenté par PREVI/D sur les actions liées à la bascule (encadrement, TTI, logistique...), les formations, dont certaines ne pourront être faites qu'en fin d'année compte tenu des effectifs (cadrage notamment). La documentation est à jour ou le sera au 23 mai. Les bilans restent très élevés : un VMR est prévu en août, et un autre pour 2 mois en novembre / décembre, un logement de passage leur étant réservé au Lamentin.

*(Note : depuis, une nouvelle organisation transitoire a été décidée du 24 mai au 18 juin, en raison de 2 congés maladie. De plus, les résultats de la dernière CAP TSM ne sont guère encourageants, avec encore la perte d'un agent. L'équilibre de cette réorganisation est déjà menacé puisqu'elle démarre en sous-effectif avec un poste de brigadiste vacant, comme anticipé hélas par la CFDT-Météo... A signaler l'arrivée d'un candidat retenu issu de la BIEP, une pratique de plus en plus courante à MF...)*

**La CFDT-Météo avait demandé au dernier CTSS d'étudier l'impact de l'arrêt d'ALADIN sur les prévisionnistes et son remplacement par ARPEGE 0.1.**

PREVI/D répond que c'est **AROME** le « remplaçant » d'ALADIN. Meilleures résolutions pour les modèles globaux : le modèle **ARPEGE** passe en **0.1** soit une grille de 10 km, et il faut compter sur **l'arrivée imminente du modèle CEP 0.125** (Note : arrivée effective fin mai). Les champs ARPEGE 1.5 pour l'aéro vont être remplacés par **ARPEGE 0.5**.

**La CFDT-Météo avait demandé aux derniers CTSS de mettre en place le 2e volet de la formation utilisateurs AROME pour les prévis, sans suite pour l'instant.**

La demande va enfin être étudiée pour la Guadeloupe et la Guyane, pour une mise en place espérée avant fin 2017. Pour la Martinique en revanche, le plan de charge ne le permet pas et il faudra attendre 2018.

## **DO Permanences.**

Suite aux demandes des RP, des améliorations ont été proposées par la direction. Un numéro unique (voire deux) permet au prévisionniste de contacter chaque permanence (direction, métier, TTI, MT).

La direction recommande au prévi, au cas de non réponse au bout de 15 ou 30 min, de rappeler pour s'assurer que son problème soit bien pris en compte. Les numéros en 05 ne permettent pas de laisser de message, donc il faut absolument rappeler. Le risque étant que la demande ne soit pas traitée.

**La CFDT-Météo a demandé l'établissement d'une fiche réflexe en raison de la longueur du document.**

Un vote a eu lieu, les syndicats ont préféré s'abstenir.



## **Dématérialisation des factures**

ADM/D constate que pour l'instant, le service fonctionne bien car peu de factures à numériser. **Le problème se pose notamment à partir d'octobre car il y aura alors un gros volume de factures et donc une surcharge de travail.** De plus, en DIRAG la lenteur du réseau est pénalisante.

Les RP ont demandé de mettre en place les moyens pour faire face à cela et d'aménager les postes de travail en conséquence (scanner...).

## **OPLANA 2016 et plan d'actions 2017**

Suite à une demande d'un syndicat, le plan d'actions est rapidement présenté. Ces actions sont récapitulées grâce à l'outil OPLANA :

[http://oplana.meteo.fr/src/liste\\_action\\_direction.php?affichage=1&ChoixService=15&annee=2016&valide=Chercher](http://oplana.meteo.fr/src/liste_action_direction.php?affichage=1&ChoixService=15&annee=2016&valide=Chercher)

[http://oplana.meteo.fr/src/liste\\_action\\_direction.php?affichage=1&ChoixService=15&annee=2017&valide=Chercher](http://oplana.meteo.fr/src/liste_action_direction.php?affichage=1&ChoixService=15&annee=2017&valide=Chercher)

Le travail de la direction consiste à renseigner OPLANA régulièrement, 2 bilans intermédiaires sont faits en mai et octobre et un bilan final en décembre.

On y retrouve la déclinaison de toutes les actions nationales, il est donc intéressant de les suivre.

## **Synopsis**

*La CFDT-Météo a demandé les dernières informations sur la bascule de Synopsis en opérationnel et le plan de formations.*

Le projet a pris du retard. La version 16.09 a été déployée depuis le 24 avril, et début mai en Martinique et Guadeloupe. Un groupe de revue outre-mer a été créé pour la recette au mois de juin sur les cyclones et les autres outils de production, il donnera ses conclusions en juillet, donc pas de calendrier avant.

Avec l'arrivée de la saison cyclonique, et vu le retard pris, il n'est donc pas envisagé de basculer sur Synopsis avant le dernier trimestre 2017. Les formations seront faites juste avant pour ne pas rééditer la mauvaise expérience de l'année dernière. *La CFDT-Météo partage ce point de vue.*

Une réunion et formation de formateurs DIRAG est prévue en Martinique du 7 au 9 juin. Un COPIL DIRAG aura lieu en août.

## **CM973 (Guyane)**

- **Transformation de la fiche de poste de l'agent de ménage de Maripasoula :**

Pour application à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec accord de l'intéressé. Le ménage ne l'occupant pas à temps plein, il va faire un peu de logistique.

- **Avenir du centre :**

Un syndicat a posé la question de l'avenir de la Guyane en raison de la fin de la convention d'occupation des locaux en 2020 avec l'Aviation Civile, le préavis étant de 3 ans. Ce qui suscite une



certaine inquiétude pour le personnel, qui craint que le plan de travaux ne soit pas réalisé dans l'attente du renouvellement, d'autant plus que des « rabotages » budgétaires conséquents ont eu lieu.

La direction rassure en disant que les travaux d'amélioration se poursuivront. Elle est toutefois inquiète de cette situation et espère que l'argent investi ne le sera pas pour restituer les locaux au SNIA, ce qui n'aurait pas de sens. La question est donc instruite sérieusement.

- **Manque d'observations :**

La question du manque d'observations et d'un radar peu performant é été posée.

La direction explique que la densité des stations n'est pas proportionnelle au territoire. Les critères sont physiques et aussi démographiques. Des problèmes récurrents concernent les voies d'accès et les réseaux de telecom. Un doublement de stations par rapport à la situation actuelle est planifié → 6 stations auto MF, 4 du CSG + 3 ou 4 stations en 2017/18 + récupération des données EDF en discussion.

Pour le radar hébergé au CSG, à renouveler : le fait de pouvoir faire une lame d'eau n'entre pas dans leurs besoins. Donc MF participe à hauteur de ses besoins pour ce nouveau radar de dernière génération qui sera toujours localisé au CSG.

### Questions diverses

- **Problèmes électriques et impact sur le personnel au CM971 :**

*La question a été posée par la CFDT-Météo suite à 2 incidents électriques en l'espace d'un mois. Nous avons signalé le fait que certains agents ont perdu une partie de leur travail, demandé une meilleure planification des coupures en avertissant le personnel, la reconnaissance du travail des TTI locaux pour tout remettre en ordre et surtout un suivi du retour au fonctionnement nominal par la permanence.*

1<sup>er</sup> incident le 7 mars, suite à un audit d'une entreprise extérieure et une fragilité du réseau ondulé, les mesures préconisées sont étudiées, pas de décision définitive selon la direction.

2<sup>e</sup> incident en avril, la direction se dit étonnée. En effet, au lieu de planifier une coupure électrique d'une certaine durée, il a été fait confiance à l'entreprise sur la durée de la coupure qui n'a hélas pas été respectée. La direction donnera les instructions nécessaires.

- **ITS-F :**

La direction informe que les postes de chefs prévus DIRAG ont obtenu l'ITS fonctionnelle, sans l'avoir demandée.

- **Logistique Martinique :**

Les syndicats déplorent un manque de moyen. Pour la direction, on est dans une situation normale avec un agent catégorie B pour les 2 sites (Desaix et Lamentin). Depuis le 4 avril c'est ADM/D qui a la responsabilité de la LOG sur les 2 sites au lieu de CM972/D pour le Lamentin. Du retard a été pris sur les travaux du Lamentin. Concernant les Ouvriers d'Etat, la direction reconnaît un effectif insuffisant : une sous-traitance est donc prévue pour l'entretien des climatiseurs ainsi que pour les espaces verts.

**Prochain CTSS le 23/11/2017**